



Donation aux enfants durant un partage judiciaire

Par **patms**, le **29/04/2016** à **16:40**

Bonjour, en commun nous avons un terrain, plutôt une bande de terrain de 80m de long et 13m de large. Sur une partie est construit notre double garage. 3/4 de ce terrain est constructible et un 4, à l'arrière est un verger. Divorcés, nous sommes en partage judiciaire qui risque de durer pour les biens de la communauté.. Moi-même ai un cancer et ne sais pas si je pourrai voir la fin de ce partage. Puis-je, afin de protéger ma moitié de ce terrain, d'une part faire diviser ce terrain par un géomètre et d'autre part mettre cette moitié en donation à mes 2 enfants ?? et comment procéder ? Merci pour vos réponses rapides.